

Délibération n°D20240045

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Finances

Secrétaire de séance : Fabien RUET

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SEPT JUIN, à 16 heures 30**, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 22, 23, 24, 25, 24, 23, 22, à la salle Cyrano, rue du Bois Sacré, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 20/06/2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER (2), Joaquina WEINBERG (3), Alain BANQUET, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (4), Joël KERDRAON (5), Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Joëlle ISUS, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

<b>ABSENTS EXCUSÉS :</b> Josie BAYLE	a donné délégation à	Éric PROLA
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Christian BORDENAVE	a donné délégation à	Laurence ROUAN
Florence MALGAT	a donné délégation à	Farida MOUHOUBI
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Mickaël DESTOMBES
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Jean-Claude REY	a donné délégation à	Alain BANQUET
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
Christophe DAVID-BORDIER	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI

**ABSENTS :** Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°10 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2024 ».
- (2) Départ au dossier n°22 « Modification des règlements intérieurs des accueils périscolaires et de la restauration scolaire et avenant au projet éducatif du territoire ».
- (3) Arrivée au dossier n°2 « Approbation du compte de gestion du receveur – Année 2023 ».
- (4) Départ au dossier n°26 « Bilan des cessions et des acquisitions de l'année 2023 ».
- (5) Arrivé au dossier n°3 « Approbation du compte administratif – Exercice 2023 ».

### DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (BUDGET SUPPLÉMENTAIRE) - EXERCICE 2024

VU l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que des corrections peuvent être apportées au budget primitif par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel il se rapporte ;

VU l'instruction codificatrice M.57 arrêtée le 21 décembre 2023 applicable au budget principal ;

VU le Budget Primitif 2024 en cours adopté lors du conseil municipal du 21 décembre 2023 par délibération D20230140 ;

VU l'approbation du Compte Administratif 2023 et l'affectation des résultats votés en séance du 27 juin dernier ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 17 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que le budget est acte prévisionnel et que des ajustements de crédits sont par moments nécessaires pour intégrer les résultats de l'année précédente (budget supplémentaire) ou faire face à des situations nouvelles intervenues depuis son adoption ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser les crédits ouverts au budget principal de la ville afin notamment d'y intégrer les résultats de l'exercice 2023 et les reports arrêtés en section d'investissement ;

CONSIDÉRANT les mouvements prévus tels que portés ci-dessous et dans le tableau joint à la présente exposant :

**En recettes de la section de fonctionnement :**

- actualisation de la prévision de fiscalité suite à la réception de l'état 1259 com et à la nouvelle comptabilisation demandée par les services de la DGFIP de ne pas contracter le montant retenu par l'Etat au titre du coefficient correcteur ;
- correction des autres dotations après notification par les services de l'État ;
- ajout des recettes de redevances versées dans le cadre des DSP Guinguette, Camping et Crématorium ;
- ajout d'une subvention de la Caisse des dépôts et consignations pour financer une partie de l'étude sur le dialogue commercial de Centre Ville ;

**En dépenses de la section de fonctionnement :**

- au chapitre des charges à caractère général :
  - transfert en investissement des crédits relatifs aux acquisitions de matériel dans le cadre des travaux en régie, les règles d'automatisation du FCTVA ayant modifié les dépenses éligibles à ce fonds ;
  - ajout d'une enveloppe complémentaire sur la ligne des assurances ; les compagnies d'assurances s'étant retirées du marché des collectivités, il est de plus en plus difficile de trouver des contrats ou à des prix excessivement élevés ;
  - ajout d'une enveloppe complémentaire pour la location de la WAB, les travaux du Campus Connecté ne seront terminés que courant de l'été ;
  - ajout d'une étude sur le diagnostic commercial de centre ville financé à 50 % par la Caisse des dépôts et consignations ;
- au chapitre des atténuations de produits :
  - inscription de la part de fiscalité retenue par l'État au titre du coefficient correcteur ;

**En recettes de la section d'investissement :**

- inscription de l'excédent capitalisé voté lors de l'affectation des résultats est inscrit à hauteur de 3 258 588,31 € ;
- inscription d'une subvention de 90 000 € pour un projet de mise en sécurité du réseau informatique ;
- inscription d'un emprunt d'équilibre d'un montant de 1 924 977,49 €

**En dépenses de la section d'investissement :**

- inscription du déficit d'investissement reporté à la hauteur de 2 437 151,80 € ;
- ajout d'une subvention versée au Bergerac Périgord Football Club pour la construction d'un établissement recevant du public via des conteneurs maritimes recyclés sur le site du barrage (242 000 €) ;
- ajout d'une subvention versée à la CAB pour les travaux d'aménagement des Restos du Coeur sur le site de l'ESCAT (100 000 €) ;
- inscription de l'enveloppe réservée aux acquisitions de matériel dans le cadre des travaux en régie (147 000 €) ;
- acquisition des divers logiciels pour la cuisine centrale, l'application «Bergerac en poche», et la sécurisation du réseau informatique (156 500 €) ;
- transfert des crédits de l'opération travaux de l'abattoir en vue du versement d'un apport en compte courant d'associés (100 000 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 (budget supplémentaire) portant sur le Budget Principal de la ville pour l'exercice 2024, conformément aux éléments portés en avant-propos et au tableau joint à la présente.

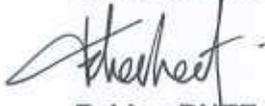
**Adopté par 31 voix pour** : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (pouvoir), Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY (pouvoir), Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 27/06/2024.**

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 3 JUIL. 2024

et de l'affichage en date du - 3 JUIL. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Fabien RUET

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD

